

**Décret du 5 octobre 2017
portant création du Journal Officiel
de l'Etat**

Le Chef de l'Etat,
Vu l'article 7 de la Constitution,

Décète :

Art. 1er. – La création du *Journal officiel* de la Fédération des DEUX RIVES.

Art. 2. – M. René Pico est nommé Directeur Général du *Journal officiel* de la Fédération des DEUX RIVES, Conservateur de la Constitution, des Lois organiques et de tous les textes de lois et de décrets.

Art. 3. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la Fédération des DEUX RIVES.

Fait le 5 octobre 2017.

PIERRE GRANÈS